

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

**ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 16 NOVEMBRE 2009,  
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 19 H 30**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Raymond Beaudry
- Madame Sonya Pronovost
- Monsieur Claude Chartier
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Benoît Massicotte
- Monsieur Gilles Patry

réunis sous la présidence de monsieur Jean-Robert Barnes, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2009-11-205

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Patry

APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

- 1- Prière.
- 2- Adoption de l'ordre du jour.
- 3- Demande de modification du décret 316-96
- 4- Règlement 2009-17 autorisant l'acquisition de la propriété du 957, rue Notre-Dame et un emprunt d'un montant de 140 000 \$ pour le financement de cette acquisition
- 5- Règlement 2009-18 modifiant le règlement 2009-15 décrétant des travaux d'amélioration du système d'approvisionnement en eau
- 6- Départ à la retraite de monsieur Normand Spénard
- 7- Levée de l'assemblée

**ADOPTÉ** unanimement

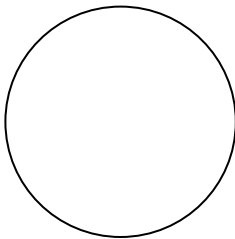
2009-11-206

**DEMANDE DE MODIFICATION DU DÉCRET 316-96**

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées au décret 316-96 afin de tenir compte de la nouvelle réglementation sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles et du «cadre de référence pour la gestion des lieux d'enfouissement de Champlain et de Saint-Étienne-des-Grès » adopté par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, ses membres et les municipalités de Champlain et de Saint-Étienne-des-Grès ;

CONSIDÉRANT QU'un document préparé par Consultants Enviroconseil intitulé «Demande de modification du décret 316-96 Lieu d'enfouissement sanitaire de Champlain» a été déposé au conseil municipal de Champlain ;

CONSIDÉRANT QU'une telle demande doit être présentée au ministère du Développement durable et des Parcs ;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

CONSIDÉRANT QUE la demande de modification présentée propose une augmentation du volume annuel de déchets apporté au lieu d'enfouissement de Champlain et l'aménagement d'un chemin d'accès entre la sortie 229 de l'autoroute 40 et la route Sainte-Marie ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain s'est déjà engagée, par sa résolution #2009-07-130, à présenter une demande de modification du décret 316-96 pour augmenter le volume de déchets acheminé annuellement au lieu d'enfouissement de Champlain à la condition qu'une voie d'accès soit aménagée pour éviter la circulation des camions dans le noyau de village ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte  
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE la municipalité de Champlain mandate Consultants Enviroconseil pour déposer au MDDEP le document «Demande de modification du décret-316-96 lieu d'enfouissement de Champlain» dossier no E-30412, octobre 2009.

**ADOPTÉ** unanimement

2009-11-207

### **RÈGLEMENT 2009-17 AUTORISANT L'ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ DU 957, RUE NOTRE-DAME ET UN EMPRUNT DE 140 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DE CETTE ACQUISITION**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire faire l'acquisition de la propriété du 957, rue Notre-Dame appartenant à la Coopérative agricole Champlain-Laviolette;

CONSIDÉRANT QU'une offre d'achat a été faite par la municipalité de Champlain pour acquérir la propriété du 957, rue Notre-Dame en contrepartie d'un montant de 140 000 \$ et accepté par la Coopérative agricole Champlain-Laviolette;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à l'assemblée tenue le 9 novembre 2009;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudy  
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

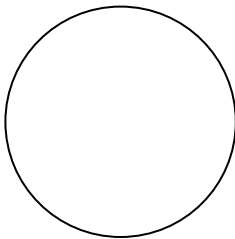
QUE le règlement 2009-17 soit adopté et que par ce règlement il est décrété ce qui suit;

#### **ARTICLE 1- PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long reproduit.

#### **ARTICLE 2 - TITRE ET NUMÉRO**

Le présent règlement porte le titre de «Règlement 2009-17 autorisant l'acquisition de la propriété du 957, rue Notre-Dame et un emprunt d'un montant de 140 000 \$ pour le financement de cette acquisition»



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

### **ARTICLE 3 – OBJET DU RÈGLEMENT**

Le conseil municipal de Champlain est autorisé à acquérir la propriété du 957, rue Notre-Dame en contrepartie d'un montant de 140 000 \$

### **ARTICLE 4 – FINANCEMENT DU RÈGLEMENT**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 140 000 \$ sur une période de 10 ans;

### **ARTICLE 5 - TAXATION**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est, par le présent règlement imposé et il sera prélevé, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

### **ARTICLE 6 - SUBVENTION**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

### **ARTICLE 7 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

### **ADOPTÉ**

Monsieur Benoit Massicotte déclare son intérêt à titre d'administrateur de la Coopérative Fédérée et ne vote pas sur cette proposition.

Monsieur Claude Chartier s'abstient de voter sur cette proposition

Note

### **RÈGLEMENT 2009-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-15 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU SYSTÈME D'APPROVISIONNEMENT EN EAU**

Remis à une prochaine assemblée

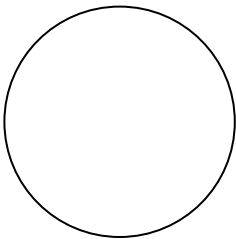
2009-11-208

### **DÉPART À LA RETRAITE DE MONSIEUR NORMAND SPÉNARD**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Normand Spénard a remis une lettre à la municipalité faisant part de son départ à la retraite, après 17 ans comme journalier au Site d'enfouissement sanitaire de Champlain ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost  
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QU'un présent d'un montant d'environ 100 \$ soit remis à monsieur Normand Spénard pour souligner son départ à la retraite.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

**ADOPTÉ** unanimement

2009-11-209

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost  
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

**ADOPTÉ** unanimement

---

Jean-Robert Barnes, Maire

---

Jean Houde, secrétaire-trésorier